CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire
16 avril 2025, 16 h 30

Salle 1609
Pavillon Palasis-Prince

PROCÈS-VERBAL

Personnes présentes :

Bergeron, Cathia
Bergeron, Dean
Boctor, Fayez Fouad
Bourque, Vickie
Brouillet, Eugénie
Carbonneau, Carole
Choquette, Claude
Dallaire, Michel
D'Amours, Sophie
Darveau, André
Fournier, Anthony
Garon, Caroline
Gélineau, François
Hébert, Marie-Josée
Houde, Jean
Labelle, Bernard
Lacroix, René
Laflamme, Anne-Marie
Lamontagne, Marie
Lavallée, Diane
Lavallée, Guy
Martin, Sabrina
Morency, Bernard
Morin, Paule-Anne
Ouellet, Michel
Ouellet, Richard
Pérusse, Louis
Richer, Monique
Vaillancourt, Laurence

Personne absente :

Émond, Louis

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, le président, Jean Houde, déclare la séance ordinaire du 16 avril 2025 ouverte à 16 h 29.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le point 8.2 « Nomination – Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design – École d'art : directeur » est retiré de la section « Huis clos de consentement » et devient le point 11.1.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-46

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 avril 2025, tel que modifié.

Déclaration des conflits d'intérêts des administratrices et administrateurs en lien avec les points à l'ordre du jour

Le président mentionne les noms des personnes qui ont un intérêt ou présentent un intérêt à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour. Il fait également un appel à la déclaration des conflits d'intérêts à l'égard des sujets qui n'auraient pas été déclarés précédemment à la séance. Ces personnes seront invitées à se retirer lors des délibérations, le cas échéant.

3. Communications du président et de la rectrice

Le président indique que la date limite est prolongée jusqu'au vendredi 18 avril pour les membres qui n'ont pas rempli les questionnaires d'évaluation du Conseil d'administration.

Il cède la parole à la rectrice qui donne les informations suivantes :

Rassemblement des diplômées et diplômés de Montréal : Le 11 avril dernier, plus de 100 diplômées et diplômés de l'Université Laval se sont réunis dans les installations de Power Corporation du Canada à Montréal pour assister à un panel sur les défis en gestion, suivi d'un cocktail où tous ont pu poursuivre les échanges.

Universités québécoises déficitaires en 2024-2025 : La rectrice mentionne que plus de 50 % des universités québécoises seront en déficit en 2024-2025. L'Université Laval a pu faire face aux réductions budgétaires du gouvernement provincial grâce au travail rigoureux de l'équipe du Service des finances.

Contexte des universités américaines aux États-Unis : La rectrice fait part des multiples attaques que subissent les universités américaines par le gouvernement américain ainsi que des retombées de ces menaces sur la mobilité des professeures et professeurs universitaires entre le Canada et les États-Unis.

Inscriptions pour l'été 2025 : Malgré la perte significative d'étudiantes et d'étudiants internationaux, les nouvelles sont bonnes concernant le nombre d'inscriptions pour l'été 2025. Par rapport à l'année dernière, les étudiants du Québec sont au rendez-vous.

Étude des parts de marché entre les universités : Pour les études au premier cycle, l'Université Laval est la première au Québec, avec une part de marché de 14,7 %. Au deuxième cycle, l'université se classe également parmi les premières, et pour les deuxième et troisième cycles combinés, elle maintient une position de leader. Avec une part de marché de 15,2 %, il est intéressant de noter que l'Université a progressé à différents niveaux au cours des dernières années. Pour l'ensemble des cycles confondus, une progression de 1,4 % a été observée. En 2017, la part de marché était de 13,5 %, et elle est maintenant de 14,9 %. En droit, l'Université Laval détient une part de marché remarquable de 22 %, bien que cela puisse varier entre 20 % et 22 % au Québec. Pour le troisième cycle, bien que l'Université ait de l'espace pour croître, elle se situe à 14,8 %, tandis que l'Université de Montréal et l'Université McGill sont à 21 %.

Party Beethoven : Le Party Beethoven s'est déroulé à l'Agora, où l'Orchestre symphonique de Québec a collaboré avec la Faculté de musique pour offrir un événement exceptionnel. L'objectif était de retracer en

musique la vie de Beethoven, en mettant l'accent sur le thème de la liberté. Une artiste a narré cette séquence musicale, passant des classiques de Beethoven à des compositions plus créatives.

3.1 **Plan de travail des activités récurrentes du CA** (DA-2025-183)

Le plan de travail des activités récurrentes du CA est déposé à titre informatif.

3.2 **Rapport d'activités de la rectrice** (DA-2025-184)

Le rapport d'activités de la rectrice est déposé à titre informatif.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2025

Une membre demande à ce que la deuxième question des membres du point 13 « Règlement sur les frais d'admission et d'inscription : introduction d'un acompte sur les droits de scolarité au moment de l'acceptation d'une offre d'admission » écrite comme suit et portant sur :

« 2) la possibilité d'obtenir des ententes de paiements pour les personnes étudiantes ayant des difficultés financières »

soit remplacée par la suivante afin que ce soit plus clair en termes d'engagement de la part de l'Université Laval :

« 2) les ententes de paiements pour les personnes étudiantes plus vulnérables au niveau financier ».

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-47

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2025, tel que modifié.

5. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil d'administration pour la période du 1er au 31 mars 2025 (DA-2025-185)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-48

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil d'administration pour la période du 1er au 31 mars 2025 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2025-185.

HUIS CLOS DE CONSENTEMENT

Nominations

6. Faculté de pharmacie

- **Vice-doyenne aux études et aux affaires étudiantes** (DA-2025-186)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-49

De nommer de nouveau Chantale Simard vice-doyenne aux études et aux affaires étudiantes de la Faculté de pharmacie, pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2027.

7. Faculté de médecine dentaire

- **Vice-doyen aux études et aux affaires cliniques** (DA-2025-187)
- **Vice-doyennes aux études et aux affaires académiques** (DA-2025-188)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-50

De nommer Alexandre Gagné vice-doyen aux études et aux affaires cliniques de la Faculté de médecine dentaire, pour la période du 17 avril 2025 au 30 juin 2027.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-51

De nommer de nouveau Annik Pelletier vice-doyenne aux études et aux affaires académiques de la Faculté de médecine dentaire, pour la période du 17 avril 2025 au 30 juin 2027.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-52

De nommer Renée Gendron vice-doyenne aux études et aux affaires académiques par intérim de la Faculté de médecine dentaire, pour la période du 5 mai 2025 au 1er mai 2026.

8. Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

8.1 **École d'architecture : directeur par intérim** (DA-2025-189)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-53

De nommer Richard Pleau directeur par intérim de l'École d'architecture de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, pour la période du 1er mai au 31 août 2025.

9. Faculté de médecine

9.1 **Département de psychiatrie et de neurosciences : directeur** (DA-2025-190)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-54

De nommer Georges Lévesque directeur du Département de psychiatrie et de neurosciences de la Faculté de médecine, pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2029.

10. Faculté des sciences sociales

10.1 **Département de sociologie : directrice** (DA-2025-191)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-55

De nommer Laurence Godin directrice du Département de sociologie de la Faculté des sciences sociales, pour la période du 1er juin 2025 au 31 mai 2029.

11. Faculté des sciences de l'éducation

- **Secrétaire de Faculté** (DA-2025-192)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-56

De nommer de nouveau Anabelle Viau-Guay secrétaire de la Faculté des sciences de l'éducation, pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

HUIS CLOS COURANT

Nomination

11.1 **Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design - École d'art** (DA-2025-193)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-57

De nommer Nicolas Brault directeur de l'École d'art de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, pour la période du 1er mai 2025 au 30 avril 2029.

ORDRE DU JOUR COURANT

12. Découvrir l'Université

- **L'écosystème des communications en transformation** (DA-2025-194)

13. Transformation de la gouvernance des communications : abolition de Services web et recrutement étudiant et changement de l'appellation de la Direction des communications, pour celle de ULaval communications (DA-2025-195)

La rectrice est accompagnée de Chantal Malenfant, cheffe de cabinet de la rectrice, et Yvon Laplante, directeur de la Direction des communications, qui présentent aux membres du Conseil « L'écosystème des communications en transformation » : 1) la vision de communication; 2) un écosystème riche et diversifié; et 3) les communications d'impact 2024-2025.

La direction de l'Université s'est donnée pour objectif de tenir un exercice de révision de la gouvernance des communications au cours de l'automne 2024. En ce sens, un groupe de travail a étudié les voies à privilégier pour restructurer l'écosystème des communications à l'Université Laval, dans un objectif d'en augmenter la cohérence et l'efficacité.

L'exercice de révision a révélé un manque de vision et de planification stratégique dû à la dispersion des expertises en communication entre plusieurs unités du campus. Il a également mis en évidence un accès

inégal des unités à des compétences, l'absence de ressources dédiées spécifiquement à la communication interne, ainsi qu'un dédoublement des mandats entre la Direction des communications (ci-après la « DC ») et de Services Web et recrutement étudiant (ci-après « SWRE »).

En réponse à ces constats, un nouveau modèle organisationnel a été proposé en novembre 2024. Celui-ci regroupe les équipes et les activités de SWRE et de la DC et rattache administrativement les ressources humaines en communication des vice-rectorats et des services à la DC, tout en leur permettant de continuer à exercer leurs fonctions au sein de leurs unités respectives. Le mandat de la DC est par ailleurs élargi, en intégrant le volet de la communication interne en tant que pilier essentiel de la relation entre l'Université et la communauté ULaval.

Les questions et commentaires de membres portent sur : 1) la mitigation des risques associés au mode de cogestion; 2) la maintenance des services de communication des facultés; 3) la structure organisationnelle de ULaval Communications; 4) la gestion et l'accompagnement au niveau du changement du mode de gestion et de la culture de collaboration; 5) le rôle de l'équipe de la Direction des communications dans le recrutement étudiant ainsi que le support offert aux facultés à ce niveau.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-58

D'autoriser le regroupement des ressources humaines et des activités de la Direction des communications et de Services Web et recrutement étudiant et, conséquemment, d'abolir Services Web et recrutement étudiant et d'abroger la résolution CA-2019-177 en ce sens;

D'approuver le changement d'appellation de la Direction des communications pour celle de « ULaval communications »;

De rendre effectifs ces changements le 1er mai 2025; et

De confier au vice-recteur exécutif le mandat d'adopter toute mesure administrative à cet effet.

14. Budget 2025-2026 : approbation

- **Avis du Conseil universitaire** (DA-2025-196)

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances est accompagné de la directrice du Service des finances, pour présenter le point et répondre aux questions des membres, le cas échéant.

Il indique que malgré des hypothèses jugées prudentes lors de l'établissement des orientations et paramètres budgétaires pour le budget de l'année 2025-2026 de l'Université, une révision des hypothèses d'indexation de la subvention de fonctionnement est apparue nécessaire suivant le dépôt du budget provincial. Considérant un gel de la subvention de fonctionnement, l'Université estime des impacts de l'ordre de 9 M$ sur les revenus de subventions du projet de budget 2025-2026 déposé. Le Conseil universitaire a reçu le projet du budget à sa séance du 8 avril 2025 et a émis un avis favorable à son adoption au Conseil d'administration. Des présentations seront offertes à la communauté universitaire dans les semaines suivant la présente adoption.

Avant de céder la parole à la directrice du Service des finances, il complète en précisant que le travail sur le budget 2026-2027 est déjà débuté. Un plan d'action sera élaboré avec l'équipe du Service des finances et des rencontres auprès des facultés seront planifiées au cours des prochains mois.

La directrice du Service des finances invite les membres du Conseil à consulter le tableau intitulé *Impact estimé du gel des subventions du MES et mesures identifiées* et elle détaille les différentes mesures ciblées permettant de maintenir l'équilibre budgétaire.

Le président du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques mentionne que les membres du comité sont satisfaits du budget 2025-2026 et de l'approche prise par le Service des finances.

La question d'une membre porte sur l'impact du retrait de la contribution prévue au projet EVO sur les travaux en cours.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-59

Considérant l'avis favorable du Conseil universitaire,

D'approuver le Budget 2025-2026 de l'Université Laval, tel qu'il figure au document DA-2025-196.

15. Rapport du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration

Le président du Comité des ressources humaines mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 2 avril. En plus : 1) du tableau des suivis; 2) de la communication du vice-recteur aux ressources humaines et aux finances, dont le règlement favorable d'un dossier en arbitrage; 3) des changements au Comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval; 5) de la transformation de la gouvernance des communications; et 6) du portrait des négociations en cours, des indexations salariales pour les directeurs de service, le personnel de direction et le personnel de soutien non-syndiqué, les autres sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

15.1 Tableau de bord des priorités RH

L'ensemble des priorités RH est sous bon contrôle. Un dossier, concernant l'implantation de la solution pour le recrutement, est en alerte rouge et fera l'objet d'actions spécifiques. Des mesures sont déjà prises à cet égard.

15.2 Transformation des ressources humaines

La transformation des ressources humaines progresse comme prévu. Une première version de la structure de rémunération des professeures administratrices et professeurs administrateurs a été élaborée, et une deuxième discussion est prévue avant le dépôt au Conseil d'administration.

15.3 Révision du mandat du Comité

Un élément a été ajouté dans la rubrique « Tâches, résultats attendus » concernant la structure organisationnelle de l'Université pouvant avoir un impact sur ses ressources humaines.

16. Rapport du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques du Conseil d'administration

Le président du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques (CAGIR) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 8 avril. Les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

16.1 Rapport annuel 2024-2025 – Gestion intégrée des risques (DA-2025-197)

Le président du comité mentionne que le rapport annuel sur la gestion intégrée des risques est à l'image du travail et des progrès réalisés depuis les dernières années. Les membres du Comité sont satisfaits et soulignent l'excellent travail de la conseillère en gestion intégrée des risques dans ce domaine avec les équipes au sein des diverses unités.

La question d'un membre porte sur les risques politiques gérés par les universités pris en compte dans le rapport.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-60

Considérant la recommandation du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

De recevoir le *Rapport annuel 2024-2025* de la gestion intégrée des risques, tel qu'il figure au document DA-2025-197.

16.2 **Politique sur l'audit interne : révision** (DA-2025-198)

Le président du comité indique que la Politique sur l'audit interne a été préparée par l'auditrice interne et toute son équipe et revue par le Comité de direction et le CAGIR. Les changements proposés visent à harmoniser la politique avec les nouvelles normes internationales qui sont entrées en vigueur au début de janvier 2025. Les membres du comité en ont profité également pour clarifier les rôles et responsabilités des divers intervenants incluant le Conseil d'administration, le CAGIR et le Comité de direction.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-61

Considérant la recommandation du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

D'adopter les modifications proposées à la Politique sur l'audit interne, telles qu'elles figurent au document DA-2025-198.

16.3 **Plan des missions d'audit pour 2025-2026**

Le plan des missions d'audit pour 2025-2026 a été approuvé et comprend trois missions dont : 1) deux en rapport avec la continuité des affaires au niveau de la reprise informatique et de la résilience des activités de mission, et 2) une en rapport avec la conservation des renseignements personnels. Ce plan constitue des orientations, mais le document officiel, soit le Plan des travaux d'audit, qui annonce les missions de l'année à venir, sera adopté à la prochaine rencontre du comité.

16.4 **Mise à jour des ajustements nécessaires aux divers Fonds philanthropiques**

Une mise à jour des ajustements nécessaires aux divers Fonds philanthropiques, qui ont été transférés à la suite de l'intégration des activités de la FUL en 2023, a été présentée par la directrice du Service des finances. Elle soumettra à la prochaine rencontre du comité ses conclusions sur l'application des ajustements nécessaires aux divers fonds philanthropiques aux états financiers du 30 avril 2025.

16.5 **Utilisation des excédents du Fonds des appoints de rentes**

Une proposition a été déposée pour l'utilisation des excédents du Fonds des appoints de rentes qui a une valeur d'environ 50 M$ et un passif d'environ 15 M$. Cette proposition approuvée par les membres du comité permettra à l'Université de récupérer cet excédent sur les cinq prochaines années en le transférant dans les liquidités de l'Université Laval. Un rapport sera présenté au comité chaque année afin de s'assurer du bon fonctionnement de ce fonds.

16.6 **Cadre de gestion des ressources financières**

Un projet de cadre de gestion des ressources financières a été déposé aux membres du comité. Les membres ont émis des commentaires qui seront ajoutés à la version finale. Cette version sera présentée à la prochaine rencontre du comité pour dépôt au Conseil d'administration au mois de juin.

16.7 **Révision du mandat du comité**

Les principaux changements ont trait principalement aux rôles et responsabilités, mis à jour en vertu de la Politique de gestion intégrée des risques adoptée en novembre 2024, et à l'harmonisation avec la nouvelle Politique sur l'audit interne. Le mandat révisé sera soumis au Comité de gouvernance et d'éthique à sa séance du 20 mai.

17. Rapport du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration

La présidente du Comité des ressources immobilières et informationnelles mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 2 avril. En plus des points de suivi, les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

17.1 Révision du mandat du comité

Une modification a été proposée pour préciser un élément du mandat concernant l'examen et le suivi périodique des bénéfices résultant des projets d'investissement en ressources immobilières et informationnelles. Cet élément a été revu et se libelle maintenant comme suit : examiner et assurer le suivi périodique des bénéfices et/ou des avantages découlant des projets d'investissement en ressources informationnelles ou immobilières, ayant été intégrés à la justification de l'investissement.

17.2 Plan d'investissement immobilier 2025-2026

La planification 2025-2026 a été présentée et elle est conforme aux orientations budgétaires présentées au conseil précédemment. Des projets en maintien d'actifs et en prise en charge du déficit du maintien d'actif, financés à partir des enveloppes du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) totaliseront 30,2 M$. Des projets de développement sont également prévus par le biais d'autofinancement et de subventions autres que les enveloppes normalisées, et ce, pour un total de 80 M$. Ainsi, le Service des immeubles prévoit réaliser des projets immobiliers pour une somme de 100,2 M$ en 2025-2026 à plus ou moins 5 M$. L'important étant de ne pas dépasser la somme autorisée par le ministère pour le volet de maintien d'actifs.

17.3 Niveaux d'investissement annoncés par le MES pour les années 2025-2026 à 2027-2028

Depuis l'été 2024, une reddition de compte trimestrielle doit être faite au MES pour démontrer le respect de l'enveloppe budgétaire annuelle autorisée. Cela concerne les allocations normalisées pour la rénovation, le réaménagement et le déficit de maintien d'actifs, ainsi que pour les projets autorisés dans le cadre de nouvelles initiatives. Les sommes annuelles autorisées seront de : 1) 30,2 M$ pour 2025-2026; 2) 29,2 M$ pour 2026-2027; et 3) 41,8 M$ pour 2027-2028.

17.4 Politique de sécurité de l'information : révision (DA-2025-199)

La présidente du comité indique que la Politique de sécurité de l'information (PSI) de l'Université Laval vise à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des actifs informationnels essentiels à sa mission d'enseignement, de recherche et de gestion administrative.

Les principales modifications discutées concernent : 1) la structure de gouvernance renforcée par l'introduction de nouveaux rôles; 2) une prise en compte spécifique des besoins en recherche; 3) un renforcement de la concertation et de la coordination institutionnelle; 4) des mécanismes améliorés pour la gestion des incidents et la continuité des activités; et 5) des processus plus structurés pour détecter, gérer et prévenir les incidents de sécurité, ainsi que pour assurer la capacité de rétablir rapidement les systèmes critiques advenant une panne ou un incident, garantissant ainsi la continuité des activités académiques, administratives et de recherche.

Les membres du comité sont satisfaits des échanges, d'autant plus que cette nouvelle version de la politique s'appuie sur une veille approfondie des meilleures pratiques adoptées par les établissements d'enseignement supérieur au Canada et à l'international.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-62

Considérant la recommandation du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'adopter les modifications proposées à la Politique de sécurité de l'information, telles qu'elles figurent au document DA-2025-199.

17.5 **Projet de logements universitaires et d'espaces de vie étudiante : autorisations** (DA-2025-200)

La présidente du comité rappelle que ce projet a été présenté au Conseil d'administration pour la première fois en 2019. La réalisation du projet était prévue selon le mode « conception-construction ». Ce mode de réalisation, la pandémie et les perturbations dans le domaine de l'approvisionnement dans la construction auront eu raison de deux tentatives d'appels de propositions qui se sont soldées par une interruption du projet compte tenu des investissements exigés, beaucoup plus élevés que le budget.

À la suite de ces deux annulations, en septembre 2022, le Conseil d'administration a autorisé l'Université à réaliser elle-même la phase de conception. Cette conception est maintenant terminée.

La fiche décrit bien le projet : 1) les orientations et objectifs de la résidence; 2) la portée; 3) le budget de réalisation; et 4) les financements des volets Logements universitaires et Centre de la vie étudiante.

Conformément aux politiques budgétaires en vigueur et aux règles de l'institution, le projet a été développé de manière à satisfaire les orientations financières. Deux modèles financiers dynamiques ont été développés, couvrant tous les coûts marginaux d'investissement et de fonctionnement engendrés par le projet : l'un par le Service des immeubles et l'autre par le Service des finances. La direction confirme que ces deux modèles présentent des résultats similaires.

La présidente explique les éléments importants pour prendre une décision éclairée, en lien avec les principaux risques identifiés. Elle mentionne également que la recommandation décrit très bien les conditions à rencontrer pour aller de l'avant.

La question d'un membre porte sur le respect du calendrier de déploiement.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-63

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'autoriser, conformément aux modalités du Cadre de gestion des ressources immobilières, le passage du Projet de logements universitaires et d'espaces de vie étudiante à la phase d'exécution;

De recevoir l'estimation budgétaire finale du Projet de logements universitaires et d'espaces de vie étudiante à 71,77 M$, telle que présentée au document DA-2025-200;

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public et, sous réserve du respect des conditions listées ci-après, l'octroi au plus bas soumissionnaire conforme d'un contrat de construction pour la réalisation du Projet de logements universitaires et d'espaces de vie étudiante :

- Confirmation de la disponibilité aux fins de dépense en 2025-2026 et 2026-2027 de la subvention octroyée par le ministère de l'Enseignement supérieur;
- Attestation de l'admissibilité à des conditions d'emprunt garantissant la viabilité du modèle de financement et le maintien de l'équilibre budgétaire du Service des résidences;
- Confirmation de l'autorisation d'être soustrait à l'application de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique;
- Respect du budget inscrit à l'estimation finale en référence;

D'autoriser la directrice du Service des finances à signer, pour et au nom de l'Université Laval, le contrat afférent et à apporter, le cas échéant, toute modification mineure dans le meilleur intérêt de l'Université Laval et

conformément aux dispositions de l'article 6.5 de la Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats;

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public et l'octroi subséquent au plus bas soumissionnaire conforme d'un contrat d'approvisionnement d'une valeur maximale de 2,57 M$ pour l'acquisition du mobilier du Projet de logements universitaires et d'espaces de vie étudiante;

D'autoriser la directrice du Service des finances à signer, pour et au nom de l'Université Laval, le contrat afférent et à apporter, le cas échéant, toute modification mineure dans le meilleur intérêt de l'Université Laval et conformément aux dispositions de l'article 6.5 de la Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats;

D'autoriser l'octroi d'une avance de fonds additionnelle d'un montant maximum de 61,53 M$, qui s'ajoute à l'avance déjà versée de 7,67 M$, et ce, pour un total de 69,20 M$ sous la responsabilité administrative du Service des immeubles, pour la réalisation (construction).

Cette avance sera convertie d'ici le terme de la phase de réalisation du projet en emprunt à long terme devant être remboursé par le Service des résidences, conformément à la stratégie d'autofinancement du projet en capital et intérêts sur une période d'un maximum de 40 ans à un taux d'intérêt sujet aux conditions du marché;

D'autoriser l'octroi d'une avance de fonds d'un montant maximum de 0,43 M$, sous la responsabilité administrative du Service des immeubles, pour l'acquisition du mobilier pour le centre de vie étudiante, situé au rez-de-chaussée de l'édifice à construire, laquelle avance sera convertie d'ici le terme de la phase de réalisation du projet en emprunt à long terme devant être remboursé, conformément à la stratégie d'autofinancement du projet en capital et intérêts sur une période d'un maximum de 10 ans à un taux d'intérêt sujet aux conditions du marché;

D'autoriser l'octroi d'une avance de fonds d'un montant maximum de 2,14 M$, sous la responsabilité administrative du Service des résidences, pour l'acquisition du mobilier pour les logements universitaires de l'édifice à construire, laquelle avance sera convertie d'ici le terme de la phase de réalisation du projet en emprunt à long terme devant être remboursé, conformément à la stratégie d'autofinancement du projet en capital et intérêts sur une période d'un maximum de 10 ans à un taux d'intérêt sujet aux conditions du marché;

D'autoriser la souscription, au moment opportun, d'emprunts à long terme d'un maximum de 50 M$ pour le financement du Projet de logements universitaires et d'espaces de vie étudiante, incluant son mobilier, et d'autoriser le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances à signer, pour et au nom de l'Université Laval, les contrats afférents; et

D'autoriser le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation à signer, pour et au nom de l'Université Laval, une éventuelle convention d'aide financière avec le gouvernement du Québec pour l'octroi d'un financement de 14,727 M$ pour le Projet de logements universitaires et d'espaces de vie étudiante, et ce, dans le respect des paramètres autorisés par les présentes et dans le meilleur intérêt de l'Université.

17.6 **Programme d'investissement annuel en ressources informationnelles (PIARI) 2025-2026** (DA-2025-201)

La présidente du comité rappelle que Le Plan d'investissement annuel en ressources informationnelles (PIARI) est élaboré chaque année. Il prend en compte : 1) les projets déjà en cours; 2) le plan institutionnel 2023-2028 de l'Université; et 3) les grands risques institutionnels identifiés dans le cadre de la gestion intégrée des risques.

Dans un contexte où, comme pour d'autres domaines, les besoins dépassent les ressources disponibles, il est important que son élaboration s'appuie sur une démarche structurée et concertée, fondée sur une large consultation des facultés, unités et services.

Le budget global de ce plan est de 36,2 M$ financé, d'une part par le financement institutionnel et de subventions du MES pour une somme de 14,9 M$, et par une somme de 21,3 M$ provenant de diverses sources de financement pour des initiatives ciblées. Ce budget est conforme aux hypothèses prévues dans le budget institutionnel 2025-2026.

La fiche et le document qui l'accompagnent permettent de comprendre les priorités, objectifs et cibles visées par ces investissements regroupés sous trois grands volets, soit : 1) les initiatives de soutien à la transformation; 2) le programme de sécurité de l'information; et 3) la gestion de la désuétude, de la conformité et de l'évolution. De plus, ils détaillent la nature des projets ainsi que l'axe de développement du numérique auquel chacun des volets contribue.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-64

Considérant la recommandation du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'adopter le Programme d'investissement annuel en ressources informationnelles (PIARI) 2025-2026, tel qu'il figure au document DA-2025-201.

18. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration

La présidente du Comité de gouvernance et d'éthique (CGE) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 9 avril. En plus de la présentation à titre informatif du Règlement de la Personne Commissaire à la conduite responsable et aux conflits en recherche, en création et innovation, les autres sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

18.1 Bureau de la protection des renseignements personnels (BPRP)

Le comité a accueilli Thomas Forget, chef de la protection des renseignements personnels (PRP). Lors de la présentation du bilan 2023-2024, le comité avait demandé l'ajout de sections spécifiques, notamment sur la gouvernance de la PRP, la gestion des risques et un état des lieux de la conformité des unités en matière de protection et destruction des renseignements personnels. En réponse à cette demande, une proposition de contenu pour le bilan 2024-2025 a été présentée au comité.

Quelques suggestions ont été faites au chef de la protection des renseignements personnels (PRP) pour enrichir le contenu, notamment en ce qui concerne le nombre de demandes d'accès ou de rectification de renseignements personnels, afin de suivre l'évolution de ces demandes au fil des ans.

18.2 Scrutin électronique pour l'élection au rectorat

L'expérience vécue dans le cadre de l'élection au rectorat de l'Université de Sherbrooke, où une personne déléguée du Bureau du secrétaire général a pu observer les modalités d'utilisation de la solution « Simplevote », a été concluante. Une analyse plus approfondie des paramètres d'intégrité et d'audit a donc été réalisée. Il reste à valider certains paramètres de sécurité avec la Direction des technologies de

l'information. Il est à noter que ce même système de votation a été utilisé pour l'élection du chef du Parti libéral du Canada en 2025 avec 160 000 votants.

Une autre analyse est en cours avec l'entreprise détenant la solution « Digicast », solution utilisée notamment pour les assemblées générales annuelles de Desjardins. Cette solution peut aussi offrir un complément de visioconférence.

Un rapport plus détaillé concernant ces deux solutions sera présenté à la rencontre du comité du mois de mai.

18.3 **Processus d'évaluation du Conseil d'administration**

Les questionnaires ont été acheminés aux membres du Conseil le 27 mars avec un rappel le 8 avril. En date du 9 avril, considérant que le taux de participation souhaité n'était pas encore atteint, un délai supplémentaire a été offert jusqu'au 18 avril. Il est à noter que les résultats de cette évaluation seront présentés à la rencontre du comité du mois de mai et déposés au Conseil d'administration de juin.

18.4 **Révision annuelle du mandat du comité**

La présidente du comité rappelle que cet exercice s'effectue avant l'examen des mandats des autres comités prévu à la rencontre du comité du mois de mai. Les principales modifications discutées au mandat du CGE ont porté sur une bonification du texte de la raison d'être du comité, la reformulation de certains libellés ou l'ajout de rubriques. Les recommandations concernant les modifications des mandats de tous les comités seront présentées au Conseil d'administration de juin pour adoption.

18.5 **Documents normatifs : état de la situation**

Le tableau complet de suivi des documents normatifs sous la juridiction du Conseil d'administration et du Comité exécutif est présenté. Il est suggéré de soumettre au CGE, quelques fois par année, les documents en cours de révision ou de rédaction. Chaque vice-rectorat recevra son portrait spécifique et un portrait sous la juridiction de chaque comité du Conseil d'administration sera également produit et transmis ultérieurement au Conseil.

19. Règlement concernant la personne Commissaire à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation

- **Avis du Conseil universitaire** (DA-2025-202)

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation rappelle que la Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation à l'Université Laval a été révisée en 2024. En application de l'article 8.2.1 de la Politique, une proposition de *Règlement sur la personne Commissaire à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation* est recommandée par le Conseil universitaire pour adoption par le Conseil s'administration.

L'objectif général du Règlement est de définir la fonction de personne Commissaire à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation, d'énoncer l'étendue de son mandat, de ses pouvoirs et de ses devoirs et la façon dont elle est nommée (article 1).

La vice-rectrice résume les principales composantes du Règlement proposé. Celui-ci a été présenté au Conseil universitaire à sa séance du 8 avril dernier pour avis au Conseil d'administration.

Les questions des membres portent sur : 1) la raison expliquant que la personne Commissaire ne relève pas de la vice-rectrice ou du vice-recteur à la recherche, à la création et à l'innovation; et 2) le processus d'évaluation de la personne Commissaire et des autres personnes qui relèvent du Conseil d'administration.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-65

Considérant l'avis favorable du Conseil universitaire,

D'adopter le Règlement concernant la personne Commissaire à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation, tel qu'il figure au document DA-2025-202.

HUIS CLOS COURANT

Nominations

20. Personne Commissaire à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation (DA-2025-203)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-66

Considérant la recommandation du Conseil universitaire,

De nommer la professeure Lyne Létourneau Commissaire à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation pour un mandat de trois ans, soit du 1er avril 2025 au 31 mars 2028; et

De fixer ses conditions d'emploi conformément à l'article 5.3 du Règlement concernant la personne Commissaire à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation, telles qu'elles figurent au document DA-2025-203.

21. Faculté de musique – décanat : candidature proposée et suite du processus de nomination (DA-2025-204)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2025-67

De recevoir la candidature recommandée par la rectrice et d'approuver la démarche proposée pour la suite du processus de nomination.

RENCONTRE DES MEMBRES SANS LA DIRECTION

22. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et résolu,

CA-2025-68

De lever la séance.

La séance est levée à 18 h 45.

Le président, La secrétaire,

Jean Houde Monique Richer